



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E48895

VALABLE JUSQU'AU 02/04/2024

ÉDITÉ LE 22/02/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1977

Forme juridique : SARLU

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONT DE MARSAN 77 B 80

Siret : 311 360 358 00015

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 0006854 0

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 087127E1247000/001 289909

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 087127E1247000/001 289909

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : ENTREPRISE LALANNE

Z.A BERTHEUIL
143 ROUTE JEAN BROY
40090 SAINT PERDON

Téléphone : 05 58 75 18 07

Fax : 05 58 75 23 14

Portable : 06 07 35 17 23

Site Internet : www.lalanne-charpente.com

E-mail : sarl-lalanne@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

LALANNE JEAN LOUP GÉRANT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	10/03/2020
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	10/03/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.